

Démarche	: Formulaire de porter à connaissance de pertes de productions agricoles liées à un aléa climatique
Organisme	: Service économie agricole et développement rural

## Identité du demandeur

Email

Etablissement  
SIRET

Dénomination

Forme juridique

## Formulaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'assurance récolte, la direction départementale des territoires de la Loire a pour rôle de déclencher des procédures de reconnaissance de pertes climatiques pour bénéficier d'une indemnisation au titre de l'indemnité de solidarité nationale (ISN) ou des calamités agricoles (en cas de pertes de fonds uniquement).

Le présent formulaire doit servir aux exploitations, dont la production impactée par un aléa climatique n'est pas couverte par un contrat multi risques climatiques, pour faire connaître aux services de l'État l'existence de leurs pertes.

Cette remontée d'information sera utile pour :

- déclencher des missions d'enquêtes pour constater les pertes;
- identifier des exploitations concernées sur lesquelles s'appuieront les expertises qui pourraient motiver une demande de reconnaissance auprès du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire;
- cibler, localiser, quantifier et caractériser les pertes.

Sans ces remontées de terrain, aucune mission d'enquête ne pourra être mise en place donc aucune demande de reconnaissance ne pourra être déposée par le Préfet de la Loire.

Ce formulaire concerne l'ensemble des exploitations non assurées ou partiellement assurées en multi risque climatiques pour toutes les productions hors les pertes de récoltes sur fourrages liées à la sécheresse qui seront estimées automatiquement selon une procédure spécifique.

Ce formulaire a vocation à être renseigné dès connaissance d'une perte liée à un aléa climatique. Une même exploitation peut-être amenée à compléter plusieurs formulaires au cours d'une même année.

Seules les pertes supérieures aux seuils suivants seront traitées:

- 50% en grandes cultures et viticultures
- 30% pour les autres cultures

En aucun cas le renseignement de ce formulaire n'ouvre droit à indemnisation. En cas de reconnaissance ultérieure, chaque exploitation sera amenée à déposer une demande de reconnaissance de pertes selon la téléprocédure ALEANAT.

## IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

### N° PACAGE

(si l'entreprise en dispose)

### Nom et prénom du demandeur ou du gérant

Pour les entreprises individuelles

Pour les sociétés, nom du gérant qui sera notre interlocuteur

### N° de téléphone

Numéro pour être joint en cas de déclenchement d'une mission d'enquête sur le terrain

N° Portable de préférence

## IDENTIFICATION DES PERTES

### Date du sinistre

Si sinistre sur une période, indiquer une date indicative de survenance de l'aléa

### ALEA CLIMATIQUE EN CAUSE

Sélectionner le ou les aléa(s) climatique(s) cumulé(s) sur la même date ou période qui ont causé les pertes

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Sécheresse

Orage (pluie/grêle)

Excès d'eau

Gel/neige

Vent fort

### J'ai subi:

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Des pertes de récoltes

Des pertes de fonds

### Cultures touchées

#### Nom de la culture

### Certifie que la culture n'est pas couverte par un contrat d'assurance multi risques climatiques

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Taux de perte estimé

Estimer le taux de pertes sur la totalité des surfaces en production de cette culture car c'est le taux de perte à la culture

**Formulaire de porter à connaissance de pertes de productions agricoles liées à un aléa climatique**  
qui déclenchera une indemnisation si l'aléa climatique est reconnu  
Ex: si vous disposez de 10 ha d'abricotiers dont 5 ha ont 100% de pertes et 5 ha n'ont pas de pertes, renseigner 50% de pertes.

**Surface de la culture en production**

**Surface de la culture impactée par des pertes**

**Communes concernées par les pertes**

Lister toutes les communes concernées par l'aléa climatique ayant entraîné les pertes

**Date estimée de la récolte**

Indiquez la date prévisionnelle en vue d'une mission sur le terrain le cas échéant

**Insérer des photographies des dégâts sur la culture**

Non obligatoire. 2 photos maximum par culture impactée

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Photographie 1

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Photographie 2

**Nom de la culture**

**Certifie que la culture n'est pas couverte par un contrat d'assurance multi risques climatiques**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Taux de perte estimé**

Estimer le taux de pertes sur la totalité des surfaces en production de cette culture car c'est le taux de perte à la culture

qui déclenchera une indemnisation si l'aléa climatique est reconnu

Ex: si vous disposez de 10 ha d'abricotiers dont 5 ha ont 100% de pertes et 5 ha n'ont pas de pertes, renseigner 50% de pertes.

**Surface de la culture en production**

**Surface de la culture impactée par des pertes**

**Communes concernées par les pertes**

Lister toutes les communes concernées par l'aléa climatique ayant entraîné les pertes

# Formulaire de porter à connaissance de pertes de productions agricoles liées à un aléa climatique

**Date estimée de la récolte**

Indiquez la date prévisionnelle en vue d'une mission sur le terrain le cas échéant

**Insérer des photographies des dégâts sur la culture**

Non obligatoire. 2 photos maximum par culture impactée

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Photographie 1

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Photographie 2

**Nom de la culture****Certifie que la culture n'est pas couverte par un contrat d'assurance multi risques climatiques**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Taux de perte estimé**

Estimer le taux de pertes sur la totalité des surfaces en production de cette culture car c'est le taux de perte à la culture qui déclenchera une indemnisation si l'aléa climatique est reconnu

Ex: si vous disposez de 10 ha d'abricotiers dont 5 ha ont 100% de pertes et 5 ha n'ont pas de pertes, renseigner 50% de pertes.

**Surface de la culture en production****Surface de la culture impactée par des pertes****Communes concernées par les pertes**

Lister toutes les communes concernées par l'aléa climatique ayant entraîné les pertes

**Date estimée de la récolte**

Indiquez la date prévisionnelle en vue d'une mission sur le terrain le cas échéant

**Insérer des photographies des dégâts sur la culture**

Non obligatoire. 2 photos maximum par culture impactée

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Photographie 1

# Formulaire de porter à connaissance de pertes de productions agricoles liées à un aléa climatique

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Photographie 2

### En quoi consistent les pertes de fonds

Les pertes de fonds correspondent à des destructions ou dégradations des moyens de production. Ce sont les pertes affectant l'outil de production situé à l'extérieur des bâtiments ou un produit dont la commercialisation devait intervenir dans un délai supérieur à 12 mois à compter de la date du sinistre.

### J'ai subi des dégradations sur:

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- des sols (terre déplacée ou emportée)
- des chemins d'accès à mon exploitation ou à mes parcelles
- des ponts, fossés, murets...
- des clôtures
- des plantations pérennes
- des plants de pépinières n'ayant pas atteint l'âge maximal de commercialisation
- des ruches
- des stocks situés à l'extérieur des bâtiments
- des animaux en plein air (hors mort causée par la foudre)
- d'autres pertes

### Préciser la(les) culture(s) pérenne(s) impacté(es)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Vigne
- Vergers
- Plantes aromatiques
- Autres...

### Préciser les espèces de vergers concernés

Abricots, cerises, pommes...

### Préciser le type de plantation concerné

### Préciser les autres types de dégâts

L'éligibilité de ces pertes sera expertisée

### Commentaire libre

# Formulaire de porter à connaissance de pertes de productions agricoles liées à un aléa climatique

Vous pouvez porter à connaissance de la DDT toute information que vous jugerez utile

## MENTIONS LEGALES

### Je suis informé(e) que :

l'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de pertes de récoltes liées à un ou des aléas climatiques. Le destinataire des données est la direction départementale des territoires de la Loire. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je peux m'adresser à la DDT du siège de mon exploitation.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## INFORMATIONS ET SIGNATURE

### Certifie avoir pris connaissance que cette déclaration :

- ne donnera pas forcément lieu à des suites si l'aléa climatique n'était pas confirmé par Météo France, si le taux de pertes devait être inférieur aux seuils de déclenchement de l'Indemnité de Solidarité Nationale ou pour tout autre raison dont vous serez informés par la DDT

- n'a pas valeur de demande d'indemnisation qui interviendra ultérieurement par la téléprocédure ALEANAT, uniquement dans le cas où une reconnaissance aura été accordée par le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) ou le Comité de Développement de l'Assurance Récolte (CODAR)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Accepte de recevoir sur mon exploitation une mission d'enquête pour constater les pertes

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Je soussigné (nom et prénom du représentant légal) :